

CELEBRATION DU « JOUR DE LA CÔTE » EN MEDITERRANEE

Le Plan d'Action Méditerranéen (PAM) et le Centre d'Activités Régionales/Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP) du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) conjointement avec le Ministère de l'Environnement et des Forêts, la Municipalité de Datca-Muğla, l'Université de Muğla et la Société de Recherche Sous-marine de Turquie, organisent la troisième célébration annuelle du « Jour de la Côte » en Méditerranée. L'évènement central va avoir lieu à Datca-Muğla (Centre Culturel de la Municipalité), Turquie, le 24 octobre 2009. A l'occasion du « Jour de la Côte » de cette année, M. Jérôme Bignon, membre du Parlement Français et homme politique actif dans le domaine de la gestion de la côte, va être nommé Ambassadeur Méditerranéen de la Côte.

L'évènement comprendra l'organisation d'un panel technique pour les experts et une série d'activités de sensibilisation pour le grand public. Le panel intitulé « Protocole de GIZC : un meilleur futur pour nos côtes » est destiné à promouvoir la ratification et la mise en œuvre du Protocole Méditerranéen de GIZC tout en présentant les réalisations des pays méditerranéens en termes de gestion de leurs côtes. Il est prévu que les représentants des Parties Contractantes soient présents lors de l'évènement tout comme un certain nombre d'experts, de représentants d'organisations gouvernementales et non-gouvernementales, de membres de l'académie, d'écrivains connus et de programmeurs de la télévision turque.

La zone côtière méditerranéenne est longue de 46,000 km et composée d'écosystèmes importants et fragiles tels que les plages, les dunes, les récifs, les lagons, les marais, les estuaires, les deltas et les rivages rocheux. Elle constitue l'un des principaux atouts de la Méditerranée. D'autre part, la zone côtière méditerranéenne a toujours été une zone attirante pour le développement. Le taux d'urbanisation en 1995 était de 62% et il est prévu qu'il atteigne 72% en 2025 ; le taux d'urbanisation dans le nord devrait passer de 67% à 69% alors qu'au sud il devrait passer de 62% à 74%. Mais le principal problème de cette croissance permanente de la population et des infrastructures est la nature linéaire de l'urbanisation de la côte qui fait qu'aujourd'hui déjà, 40% de la totalité de la zone côtière est occupée.

En outre, la Mer Méditerranéenne est l'une des voies maritimes les plus empruntées au monde et elle accueille 15% de l'activité maritime totale. Les projections en matière de transport anticipent une augmentation de 23% pour les dix prochaines années. Pour la région méditerranéenne, les experts dans le domaine du climat prévoient lors du XXIème siècle une augmentation de la température de l'air allant de 2.2°C à 5.1°C, un déclin important des précipitations allant de -4 à -27%, une augmentation des périodes de sécheresse et de leur fréquence, une augmentation du nombre d'évènements extrêmes tels que les vagues de chaleur, les sécheresses ou les inondations, et une augmentation du niveau de la mer pouvant aller jusqu'à 50 cm. Il est probable que tous ces évènements vont causer des dégâts importants à l'agriculture et aux pêcheries, à l'infrastructure côtière, à la santé humaine et au secteur de l'énergie.

L'une des principales étapes qui permettra aux pays d'avoir une meilleure gestion de leurs zones côtières et de s'attaquer aux défis émergents en rapport avec l'environnement côtier est l'adoption du Protocole Méditerranéen de GIZC. Le nouveau Protocole, qui est un instrument légal unique dans la communauté internationale, est considéré comme étant la voie permettant de garantir un développement durable de la côte dans la mesure où il fournit une manière efficace de garantir que les actions humaines sont entreprises en essayant d'atteindre un équilibre entre les priorités et les objectifs économiques, sociaux et environnementaux dans une perspective à long terme.

LE PAM et le CAR/PAP félicitent les gouvernements nationaux de Slovénie et de France pour leurs efforts dans le processus de ratification du Protocole de GIZC. A l'occasion du Jour de la Côte de cette année, le PAM et le CAR/PAP invitent le reste des Parties Contractantes à la Convention pour la Protection de l'Environnement Marin et de la Région Côtière de la Méditerranée (Convention de Barcelone) à suivre les exemples de la Slovénie et de la France et à ratifier rapidement ce document légal important.